

37/7) Allocation d'un crédit complémentaire de 800.000. F au COMITE DES FETES.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Le programme des fêtes et manifestations organisées par la Municipalité a été particulièrement chargé cette année et les crédits alloués à ce titre au COMITE DES FETES se sont révélés insuffisants.

Je vous demande, en conséquence, d'allouer un crédit supplémentaire de 800.000. F au Comité des Fêtes. Cette somme sera prélevée sur les disponibilités de l'article 657 " Subventions " du budget de 1968.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
M. le Maire
M. le Secrétaire Général
M. le Trésorier*